



**CONSEIL MUNICIPAL
24 FÉVRIER 2026
PROCES VERBAL**

Mardi 24 février 2026

Le 24 février 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 17 février 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Philippe BERIOU, Valérie LANCELOT, Marine HERVO, Pol-Hervé de KERSABIEC, Sonia GUINY, Emilien PAPION, Marlène GUÉRIN, Viviane LE BORGNE, Elarik PHILOUZE, James ROWLANDS

Absents excusés ayant donné pouvoir : Ludivine MORIN donne pouvoir à Maud GAVAUD, José GOZDOWSKI donne pouvoir à Solène LE MOING

Absents : Yannick ALIOUCHE, Morgane THOMAS,

Votants : 17

Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance Mme Solène LE MOING

ORDRE DU JOUR

PROPOS LIMINAIRES

1. Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Didier BOURNE
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025
Rapporteur : Didier BOURNE
3. Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
Rapporteur : Patrice LAMEUL

ORDRE DU JOUR

4. Reprise de la délibération CM20251204 Autorisation d'engager et mandater par anticipation du vote du budget 2026
Rapporteur : Philippe BERIOU
5. Présentation du compte administratif 2025 – Budget principal
Rapporteur : Philippe BERIOU

6. Procédure de reprise anticipée des résultats dans l'attente de l'approbation des comptes de gestion 2025
Rapporteur : Philippe BERIOU
7. Vote des taux des impôts directs locaux 2026
Rapporteur : Philippe BERIOU
8. Affectation des résultats 2025 – Budget principal
Rapporteur : Philippe BERIOU
9. Vote du budget primitif 2026– Budget principal
Rapporteur : Philippe BERIOU
10. Présentation du compte administratif 2025 – Budget Lotissement Les Jardins du lavoir
Rapporteur : Philippe BERIOU
11. Vote du budget primitif 2026– Budget Lotissement Les Jardins du lavoir
Rapporteur : Philippe BERIOU
12. Attribution de subventions 2026 aux Associations
Rapporteur : Philippe BERIOU

Questions diverses

NOTE EXPLICATIVE DE SÉANCE

BORDEREAU N°1

Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Didier BOURNE

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales CGCT.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou règlement prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il convient de désigner un secrétaire de séance

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à la désignation de Solène LE MOING secrétaire de séance

Décision du conseil municipal :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°2

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025

Rapporteur : Didier BOURNE

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025**

Décision du conseil municipal :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°3

Compte-rendu des décisions prises par le maire ou son suppléant par délégation du conseil municipal

Rapporteur : Patrice LAMEUL

Par délibération CM20240405B du 19 avril 2024, le conseil municipal a décidé, conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales CGCT, de déléguer au maire ou à son suppléant un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil municipal des décisions prises par le maire. Ces décisions sont les suivantes :

décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 40 000.00€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'excédant pas 10% pour les fournitures et services, et 15% pour les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Date de la décision	Objet de la décision
10/02/2026	Bretagne Pyro (Ploërmel) Feu d'artifice du 27 juin 2026 Montant TTC : 2 000.00€
03/02/2026	Les Ateliers de l'Oust (Saint Marcel) Nettoyage du cimetière 5 passages en 2026 Montant TTC : 4 188.78€

Patrice LAMEUL : Pour information Les Ateliers de l'Oust, est une structure d'insertion pour les travailleurs handicapés installée à St Marcel, Ils ont proposé un entretien annuel du cimetière par 5 passages au lieu de 3 avec le même tarif. Les interventions plus régulières permettront un entretien plus judicieux et mieux réparti sur l'année, avec des tâches moins difficiles pour leurs employés.

Il est demandé au conseil municipal :

- **De prendre acte des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.**
-

BORDEREAU N°4**Reprise de la délibération CM20251204 Autorisation d'engager et mandater par anticipation du vote du budget 2026***Rapporteur : Philippe BERIOU*

Lors de sa séance du 9 décembre 2025 le conseil municipal a autorisé d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement 2026 par anticipation du vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025. Cependant les restes à réaliser ont été pris en compte dans le budget principal. De ce fait il est nécessaire de retirer la délibération CM20251204 et de reprendre une nouvelle délibération.

**AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026
DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS 2025**

CHAPITRE	ARTICLE	COMPTE	BUDGET 2025	AUTORISATION 2026
20		Immobilisations incorporelles	7 800.00	1 950.00
	202	Frais réalisation documents urbanisme	0	0
	203	Frais d'études, recherche et développement	7 800.00	1 950.00
204		Subventions d'équipements versées	4 000.00	1 000.00
	204111	Subv Etat bien mobilier, matériel	4 000.00	1 000.00
21		Immobilisations corporelles	110 438.00	26 608.00
	2111	Terrains nus	66 693.00	16 673.00
	2135	Installations générales, agencements,	0	0
	2138	Autres constructions	3 000.00	750.00
	2152	Installations de voirie	2 000.00	500.00
	21538	Autres Réseaux	3 600.00	900.00
	2157	Matériel et outillage technique	26 133.00	6 533.00
	2158	Autres installations, matériel outillage techniques	4 982.00	1 245.00
	2183	Matériel informatique	1 430.00	357.00
	2188	Autres immobilisations corporelles	2 600.00	650.00
23		Immobilisations en cours	1 149 863.88	287 465.00
	231	Immobilisations corporelles en cours	1 149 863.88	287 465.00
		TOTAL	1 272 101.88	317 023.00

Il est proposé d'autoriser les dépenses ci-dessus par anticipation du vote du budget 2026

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser les dépenses ci-dessus par anticipation du vote du budget 2026
- D'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents

Décision du conseil municipal :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°5

Présentation du compte administratif 2025 – Budget principal

Rapporteur : Philippe BERIOU

Section de fonctionnement

Recettes :	1 468 950.44 €
Dépenses :	<u>1 145 935.38€</u>
Résultat 2025 :	323 015.06€
Report résultat 2024 :	<u>19 802.49€</u>
Résultat 2025 à reporter :	342 817.55€

Section d'investissement :

Recettes :	628 371.12 €
Dépenses :	<u>410 573.21 €</u>
Résultat 2025 :	217 797.91 €
Report résultat 2024 :	<u>-274 979.72€</u>
Résultat 2025 à reporter :	-57 181.81€

Les restes à réaliser 2025 à reporter en 2026

Section d'investissement

Dépenses :	1 221.000.00€
Recettes :	959 575.00€

(Voir détail)

BORDEREAU N°6

Procédure de reprise anticipée des résultats dans l'attente de l'approbation des comptes de gestion 2025

(Rapporteur : Philippe BERIOU)

Compte tenu d'un incident technique affectant l'application Hélios, et indirectement d'autres applications du secteur public local. Il est actuellement impossible au comptable public de produire les comptes définitifs et de valider la clôture des comptes de gestion 2025 pour l'ensemble des budgets.

De ce fait, et conformément à la procédure de reprise anticipée des résultats, prévue aux articles L.2311-5 et L.1612-32 du CGCT la commune souhaite procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos 2025 pour l'ensemble de ses budgets.

34500 budget principal

34501 CCAS

34507 Lotissement les jardins du lavoir.

Le Maire propose au conseil municipal :

- De valider la procédure de reprise anticipée dans l'attente de l'approbation des comptes de gestion 2025 des budgets de la commune

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la procédure de reprise anticipée dans l'attente de l'approbation des comptes de gestion 2025 des budgets de la commune :
- 34500 Budget principal
Résultats 2025 à affecter
Excédent d'exploitation de la section de fonctionnement 2025 à affecter : 342 817.55€
Déficit de la section d'investissement 2025 à affecter : - 57 181.81€

- **34501 CCAS**
Résultats 2025 à affecter
Excédent d'exploitation de la section de fonctionnement 2025 à affecter : 2 907.62€
Excédent de la section d'investissement 2025 à affecter : 32 806.43€
- **34507 Lotissement les jardins du lavoir**
Résultats 2025 à affecter
Excédent d'exploitation de la section de fonctionnement 2025 à affecter : 30 625.98€
Déficit de la section d'investissement 2025 à affecter : - 373 596.60€

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°7

Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Rapporteur : Philippe BERIOU

Présentation de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a de nouveau été voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Prévisionnel TAXES 2026	Base d'imposition Prévisionnelle 2026	Rappel Taux 2025	PROPOSITION TAUX 2026	Produits Prévisionnels attendus 2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 179 000€	34%	34%	400 860€
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	154 400€	45.80%	45.80%	70 715€
Taxe d'habitation (TH)	173 900€	14.44%	14.44%	25 111€
			TOTAL	496 686€

En conséquence

Le Maire propose au conseil municipal les taux d'imposition 2026 :

- taxe d'habitation : 14.44%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.80 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Didier BOURNE : Pour information, ces calculs sont réalisés avec des bases d'impositions prévisionnelles 2026 compte tenu de la date du vote du budget en février, les bases définitives ne sont pas connues. Comme vous pouvez le voir nous proposons de reconduire les taux 2025, cela permettant d'équilibrer le budget. Cependant pour rappel même si les taux restent inchangés, compte tenu de l'augmentation des bases d'impositions, les montants des taxes peuvent augmenter.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe d'habitation : 14.44 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 34 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.80 %
- Charge Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°8

Affectation des résultats 2025 – Budget principal

Rapporteur : Philippe BERIOU

L'excédent d'exploitation est de 342 817.55 €

Le déficit d'investissement est de -57 181.81€

Le Maire propose au conseil municipal :

- L'affectation de l'excédent d'exploitation 2025 de 342 817.55€ en recette de la section de fonctionnement 2026 pour 24 210.74€, et en recette de la section d'investissement 2026 pour 318 606.81€.
- L'affectation du déficit d'investissement de -57 181.81€ en dépense de la section d'investissement du budget 2026.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- L'affectation de l'excédent d'exploitation 2025 de 342 817.55€
 - en recette de la section de fonctionnement 2026 pour 24 210.74€
 - en recette de la section d'investissement 2026 pour 318 606.81€.
- L'affectation du déficit d'investissement de -57 181.81€ en dépense de la section d'investissement du budget 2026.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°9

Vote du budget primitif 2026 Budget principal

(Rapporteur Philippe BERIOU)

Le budget primitif s'équilibre à 1 541 300 € en section de fonctionnement et à 1 691 440 € en section d'investissement.

(Voir détail)

Le Maire propose au conseil municipal

- De voter le budget primitif 2026 tel qu'il est présenté.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2026 tel qu'il est présenté.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°10**Présentation du compte administratif 2025 – Budget Lotissement Les Jardins du lavoir***Rapporteur : Philippe BERIOU***Section de fonctionnement**

Recettes :	406 215.87 €
Dépenses :	<u>375 590.12 €</u>
Résultat 2025 :	30 625.75€
Report résultat 2024 :	<u>0.23 €</u>
Résultat 2025 à reporter :	30 625.98 €

Section d'investissement :

Recettes :	362 336.40 €
Dépenses :	<u>373 596.60 €</u>
Résultat 2025 :	-11 260.20€
Report résultat 2024 :	<u>-362 336.40 €</u>
Résultat 2025 à reporter :	-373 596.60 €

(Voir détail)

BORDEREAU N°11**Vote du budget primitif 2026– Budget Lotissement Les Jardins du lavoir***Rapporteur : Philippe BERIOU*

Le budget primitif Lotissement Les jardins du Lavoir s'équilibre à 549 241.60 € en section de fonctionnement et à 851 341.07€ en section d'investissement.

*(Voir détail)***M. le Maire propose au conseil municipal**

- De voter le budget primitif Lotissement Les jardins du Lavoir 2026 tel qu'il est présenté.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter le budget primitif Lotissement Les jardins du Lavoir 2026 tel qu'il est présenté.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°12**Attribution de subventions 2026 aux Associations***Rapporteur : Philippe BERIOU*

Lors de sa séance du 16 février 2026, la commission Vie associative a examiné les demandes de subventions des Associations, et propose l'attribution des subventions ci-dessous pour l'année 2026 :

BENEFICIAIRES	SUBVENTION 2025	DEMANDE 2026	PROPOSITION SUBVENTIONS 2026
Associations Loyataises			
Basket club Loyat	466,00 €	413.00€	430.00€
Chapelle et four de Trégadoret	340,00 €	400.00€	350.00€
Club des Sorciers	426,00 €	426.00€	426.00€
Comité de jumelage Loyat-Rivière	960,00 €	960.00€	960.00€
Comité des fêtes de Loyat	1 170,00 €	1 200.00€	1 020.00€
Garde de L'Yvel Football	1 097,00 €	1 097.00€	1 146.00€
L'éveil des coccinelles	336,00 €	336.00€	336.00€
La Pastourelle	212,00 €	250.00€	196.00€
Les volants Loyatais	209,00 €	300.00€	401.00€
Loyat Sports Nature	582,00 €	550.00€	582.00€
Loyat Volley Club	418,00 €	420.00€	499.00€
Rando Plaisir	350,00 €	400.00€	350.00€
Société de chasse	565,00 €	500.00€	538.00€
Team Immogolfe	760,00 €	Pas de montant	823.00€
Tennis Club Loyatais	1 141,00 €	1 000.00€	1 221.00€
UNC-AFN	426,00 €	450.00€	426.00€
Machins Machines		Pas de montant	116.00€
Sous total	9 458,00€		9 820.00€
Autres Associations			
Ligue contre le cancer	50.00 €	500.00 €	50.00€
Croix Rouge	50.00 €	Pas de montant	
Union Sapeurs-Pompiers Morbihan	50.00 €	Pas de montant	50.00€
As Don du sang bénévole	50.00 €	50.00 €	50.00€
Rêves de clown		Pas de montant	50.00€
Les restaurants du cœur		50.00 €	
La santé de la Famille	50.00 €	50.00 €	50.00€
AFSEP As Sclérosés en plaques	50.00 €	Pas de montant	
Solidarités Paysans Bretagne		Pas de montant	
Secours Catholique		0 à 1 000 €	
Association Laryngectomisés et mutilés de la voix		Pas de montant	
Association Prévention Routière		500.00 €	
Handisport Pays de Ploërmel	50.00 €	Pas de montant	
Vaincre la Mucoviscidose		Pas de montant	50.00€
Eveil à la musique Ploërmel		1 000.00 €	
Association pour la Sauvegarde du Val sans retour et de la forêt de Brocéliande	347.00 €	0.20€ / habitant 347.00 €	347.00€
Banque alimentaire	50.00 €	100.00€	50.00€
AFMTELETHON		Pas de montant	
APF France handicap		100.00 €	
MFR Questembert		Pas de montant	
FNATH Association des accidentés de la Vie		100.00€	50.00€
Eau et Rivières de Bretagne		Pas de montant	
Echange et Partage Deuil/Deuil-Jeunesse		500.00€	
Réseau Cohérence		Pas de montant	
Comité de liaison du concours de la résistance		2 500.00€	
Entente Morbihannaise du Sport scolaire		Entre 0.05 et 0.15€/habitant	
Les Amis des Chats Libres de Beignon		300.00€	50.00€
Sous total	747.00 €		797.00€
TOTAL GENERAL	10 205,00€		10 617.00€

M. le Maire propose au conseil municipal

- De valider l'attribution des subventions aux Associations 2026 ainsi présentée

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'attribution des subventions aux Associations 2026 ainsi présentée
- De l'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

Le secrétaire de séance,
Solène LE MOING



Le Président de séance,
Le Maire,
Didier BOURNE.

